



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CENTRE TARN**

*- Article L5211-10 du CGCT  
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020*

**DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION  
N°2025-53  
DU JEUDI 02 OCTOBRE 2025**

**Présents :** M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Isabelle CALMET, MM. Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU, Mme Sylvie BASCOUL, MM. Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

**Objet de la décision : Accueil/France Services - Recrutement CDD de remplacement**

Le Bureau a délégation pour recruter, en tant que de besoin, des agents contractuels, conformément au Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-13 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

En raison d'un congé de maladie ordinaire d'un agent sur le poste de Chargée d'accueil - Conseiller France Services et afin d'assurer la continuité du service, il convient de créer un emploi d'agent non titulaire à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 et ce jusqu'au retour de l'agent :

- un poste d'Adjoint administratif – grade d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> Classe

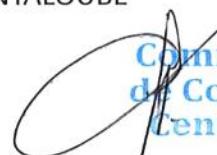
Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide de procéder au recrutement d'un agent non titulaire dans les conditions susvisées,
- autorise le Président à signer le contrat à durée déterminée à intervenir.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Jean-Luc CANTALOUBE



Communauté  
de Communes  
Centre Tarn